



Les prescription de facture d eau meme si g u 2 mise en demeure

Par **chrst11**, le **16/09/2016** à **14:34**

Bonjour,
je ne s'es plus quoi faire ; j ai recue des factures d eau impayer qui d ate de 2009 et 2010
donc plus de 6ans apres c une maison que j avais avec mon ex femme j ai fait des recherche
et vue qu il i avai prescription donc je suis alle voire un aide juridic et fait une lettre avec
accuser de reception au centre de recouvrement en leur disant bien qu il i a prescription et
voila que je n es toujours pas de reponce l avocat vien de me dire qu il nes pas compétent sur
c sujet et je vien de recevoir une mise en demeure qui me dit de payer avent le 19 septembre
il me reste que 3 jours pour trouve une solution merci a toute les personne qui pe m aide il s
agit d une somme de 730 euro et pour moi c une tres grosse somme encore merci